



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2-1-1 Plans de zonage Plan D-2-1-1.042

Betton / Saint-Sulpice-la-Forêt

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019 Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Échelle : 1 / 2 500

Rennes Métropole

Éléments de contexte

Parcelle et bâti cadastral Limite communale

## Règles relatives à l'ordonnancement, la construction et la mixité fonctionnelle

Règle architecturale particulière (RA+n°) Zonage (limite et nom de zone)

Espace inconstructible Périmètre de démolition avant construction Implantation imposée

Marge de recul résultant de l'art. L.111-6

Périmètre concerné par un guide Axe de flux Linéaire commercial simple Linéaire commercial renforcé t t Périmètre à potentiel de mixité tertiaire

Faille imposée

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MNIE) Espace boisé classé 00000 Espace d'intérêt paysager ou écologique

Terrain cultivé à protéger Site naturel de compensation

Zone humide du SAGE Vilaine Zone humide du SAGE Rance Frémur

Plantation ou espace libre paysager à réaliser

## Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles) Ensemble urbain patrimonial: séquence urbaine

Périmètre d'application des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Zone inondable (hors PPRI) Secteur de risque PGRi (Plan de Gestion du Risque inondation) Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

et autres ouvrages :

Secteurs de risques et de nuisances

## Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Emplacement réservé Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publiques, installations d'intêret général ou espace vert :

Voie à créer (voie secondaire, de desserte...)

Équipement d'intérêt général à créer Espace vert à créer Espace public à créer Terrain concerné par la servitude

de localisation

Chemin piétons-cycles à conserver Équipement d'intérêt général à créer Espace vert à créer Espace public à créer Secteur de constructibilité limitée Axe du métro et secteur de nécessité de service public

Principes de localisation de voies de circulations

Emplacement réservé pour programme Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure

N ©DGFiP (cadastre), mars 2024; ©Rennes Métropole (SIG), fond de plan topographique général, mars 2024. Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), sept. 2024.

Logiciel SIG: ArcGis 10.3.1 Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)